

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

## Chronique Politique.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Bordeaux, 1<sup>er</sup> janvier, 7 h. 30 s.

Intérieur à Préfets et Sous-Préfets.

Aujourd'hui, 1<sup>er</sup> janvier, a eu lieu à Bordeaux une importante manifestation. La population avait voulu prouver son dévouement au Gouvernement de la République. Plus de 50,000 personnes se sont réunies autour de la Préfecture, où est descendu M. le ministre de l'intérieur et de la guerre. Deux adresses ont été présentées aux membres de la délégation du Gouvernement.

M. Gambetta a prononcé, du balcon de la Préfecture, une allocution dont on a recueilli les passages suivants :

« Mes chers concitoyens, à la vue de ce magnifique spectacle, en face de tous ces citoyens rassemblés pour saluer l'aurore d'une année nouvelle, qui n'aurait confiance dans le succès dû à la persévérance et à la ténacité de nos efforts? Succès mérité pour deux raisons : La première, parce que la France n'a pas douté d'elle-même; la seconde, parce que, seule, dans l'univers entier, la France représente aujourd'hui la justice et le droit. (Acclamations prolongées.)

« Oui, qu'elle soit à jamais close, qu'elle soit à jamais effacée de notre mémoire, si faire se peut, cette horrible année 1870, qui, si elle nous a fait assister à la chute du plus imposteur et du plus corrupteur des pouvoirs, nous a livrés à l'insolente fortune de l'étranger.

« Il ne faut pas l'oublier, citoyens, cette fortune contre laquelle nous nous battons aujourd'hui, elle est l'œuvre même des intrigues de Bonaparte au dehors. A chacun sa responsabilité devant l'histoire. C'est dans cette ville, c'est ici même que l'homme de décembre et de Sedan, l'homme qui a tenté de gangrener la France prononça cette imposture : « L'Empire, c'est la paix. » Et tout ce règne subi, il faut le reconnaître, pour notre propre expiation, car nous sommes coupables de l'avoir si longtemps toléré, et rien dans l'histoire n'arrive de juste et d'injuste qui ne porte ses fruits. Ce règne de vingt ans, c'est parce que nous l'avons subi, qu'il nous faut subir aujourd'hui l'invasion étrangère jusque sous les murs de notre glorieuse capitale. Et c'est parce qu'on avait altéré systématiquement dans ce pays toutes les sources de la force et de la grandeur; c'est parce que nous avons perdu le ressort sans lequel rien ne peut durer ni triompher dans ce monde, l'idée du devoir et de la vertu, qu'on a pu croire un moment que la France allait disparaître. (Applaudissements prolongés.)

« C'est à ce moment que la République, apparaissant pour la troisième fois dans notre histoire, a assumé le devoir, l'honneur et le péril de sauver la France! (Cris enthousiastes de *Vive la République!*)

« Ce jour-là c'était le 4 septembre, l'ennemi s'avancait à grandes journées sur Paris; nos arsenaux étaient vides, notre armée à moitié prisonnière, nos ressources de tous côtés disséminées, éparpillées; deux pouvoirs; un pouvoir captif, un pouvoir fuyard, une Chambre que sa stérilité passée rendait incapable de saisir le gouvernement; oh! ce jour-là, nul ne contestait la légitimité de la République. Ce

fut plus tard, lorsque la République eut mis Paris dans cet état d'invulnérabilité sacrée (bravos), lorsqu'il fut établi que la République avait tenu la promesse du 4 septembre : Sauver l'honneur du pays, organiser la défense et maintenir l'ordre; lorsqu'il fut démontré, grâce à la République, que la France ne saurait périr, qu'elle doit triompher, que par elle le droit doit finir par primer la force; ce fut alors que les adversaires, dont elle assure aujourd'hui la quiétude et la sécurité, commencèrent à contester sa légitimité et à discuter ses origines. (Acclamations prolongées : *Vive la République!*) La République, liée, associée comme elle l'est à la défense et au salut de la patrie, la République est hors de question, elle est immortelle!

« Ne confondez pas d'ailleurs la République avec les hommes de son gouvernement, que le hasard des événements a portés passagèrement au pouvoir. Ces hommes, quand ils auront rempli leur tâche, qui est d'expulser l'étranger, ils descendront du pouvoir et ils se soumettront au jugement de leurs concitoyens.

« Cette tâche, cette mission, qu'il faut conduire jusqu'au bout, qu'il faut accomplir à tout prix jusqu'à l'entière immolation de soi-même, ce succès qu'il faut atteindre sous peine de périr déshonoré, implique deux conditions essentielles : la première, la garantie et le respect de la liberté de tous, de la liberté complète, de la liberté jusqu'au dénigrement, jusqu'à la calomnie, jusqu'à l'injure; la seconde, le respect par tous, amis et dissidents, du droit et de la puissance gouvernementale.

« Le langage doit être libre comme la pensée, respectés dans tous les écarts jusqu'à cette limite fatale où il deviendrait une révolution et engendrerait des actes. En franchissant cette borne, et j'exprime ici l'opinion de tous les membres du Gouvernement, vous pouvez compter sur une énergique répression (applaudissements prolongés).

« Je ne veux pas terminer sans vous dire que, le Gouvernement ayant pour unique base l'opinion, nous n'exprimons, nous ne servons et n'entendons servir que l'opinion, à l'encontre des gouvernements despotiques qui nous ont précédés et n'ont servi que leur convoitise dynastique.

« Je remercie la patriotique population de Bordeaux, ainsi que les populations accourues des villes et campagnes voisines, du concours éclatant qu'elles apportent au gouvernement républicain dans l'imposante manifestation de ce premier jour de l'année 1871. Je les remercie surtout au nom de nos chers assiégés, au nom de notre héroïque Paris, dont l'exemple nous soutient, nous guide et nous enflamme. Ah! que ne sont-ils témoins, nos chers assiégés, de toutes les sympathies, de tous les dévouements que suscite leur vaillance! Leur foi dans le succès s'en accroît encore, si toutefois elle peut s'accroître.

« Nous leur transmettrons nos vœux, citoyens; puissions-nous bientôt nous frayer un passage à travers ces lignes ennemies, les leur porter de vive voix avec l'expression de l'admiration du monde et de la profonde et impérissable gratitude de la France.

« Vive la France!

« Vive la République!

Une émotion indescriptible s'empare de tout cet immense auditoire. — Acclamations prolongées; les cris redoublent : *Vive la France!*

*Vive la République! Vive Gambetta! Vive la République!*

NOUVELLES DE LA GUERRE.

C'est toujours dans la direction de l'Est que se portent, autour de Paris, les efforts des assiégeants aussi bien que ceux des assiégés.

Les forts de Rosny et de Nogent sont situés en avant de Vincennes; ils couvrent à la fois la ligne de Mulhouse et la ligne de l'Est. Quant au plateau d'Avron, il a été transformé par nos soldats, qui s'en sont emparés depuis le commencement du siège, en un vaste camp retranché. Il couvre le front des forts de Rosny et de Nogent, et ses feux, d'après les correspondances de Paris, peuvent atteindre le village de Chelles, où s'arrêtent les trains venant d'Allemagne.

L'attaque dirigée par l'armée ennemie contre nos positions et la tentative de bombardement réprimée par nos batteries semblent indiquer un changement dans la tactique de l'état-major prussien. Jusqu'à présent, M. de Moltke s'était borné à investir sévèrement la place, à repousser nos attaques et surtout à empêcher l'armée du général Ducrot de quitter Paris.

Il semble maintenant vouloir prendre l'offensive, et nous contraindre à abandonner nos positions avancées, et même enlever de vive force quelques-uns des forts qui protègent la ville.

Peut-être faut-il attribuer à ce nouveau plan, en même temps qu'aux mouvements de nos troupes, la concentration rapide qu'opèrent simultanément toutes les armées prussiennes. Ce n'est évidemment pas sans de graves raisons que nos ennemis ont évacué Auxerre et Dijon, dont la première était cependant pour eux d'une immense importance.

Vendredi, au lieu appelé le Camp-de-César, près la Chartre, un combat s'est engagé entre une colonne ennemie et quelques troupes françaises.

Il a été fait, nous assure-t-on, 1,200 prisonniers prussiens; nous leur avons pris six canons. 300 soldats portant le casque à pointe se sont noyés en traversant le Loir, la glace s'étant rompue sous leur poids.

Nous n'avons pas d'autres détails sur cet engagement qui a été victorieux pour nos armes.

D'après les renseignements qui nous parviennent, les ennemis ont à peu près abandonné le val de la Loire, entre le faubourg de Vienne (Blois) et Amboise. Chaumont est évacué. On nous assure même que le camp de Chailles, établi en avant de Blois, à l'entrée de la forêt de Russy, a été abandonné par l'ennemi. La situation s'est donc considérablement améliorée sur la rive gauche de la Loire.

Sur la rive droite, une patrouille composée de cinq uhlans a parcouru jeudi Limeray, Pocé et Cangy. La voie du chemin de fer est libre de Tours à Limeray, c'est-à-dire jusqu'à la limite du département d'Indre-et-Loire.

Nos renseignements nous permettent en outre d'affirmer que le nombre des soldats prussiens occupant Blois a considérablement diminué. Le corps d'occupation ne dépasserait pas actuellement sept ou huit mille hommes.

Dans la direction de Montrichard et de Vierzon, il n'y a rien à signaler, sinon que la compagnie d'Orléans s'occupe de faire rétablir les

filis télégraphiques qui avaient été coupés par les coureurs prussiens. Cela indique clairement que, de ce côté encore, l'éventualité d'un retour offensif de l'ennemi semble s'être considérablement affaiblie.

On nous raconte que jeudi, à la tombée de la nuit, un parti d'une dizaine de uhlans est venu jusqu'à l'auberge de Bellevue, près de Meslay.

Ces soldats ont déclaré qu'ils étaient égarés, et, après avoir pris et payé quelque nourriture, ils ont repris la direction de Châteaurenault.

Le chemin de fer a rétabli les communications entre Tours et Châteaurenault.

Samedi à Tours on entendait une vive canonnade dans la direction de St-Amand-de-Vendôme.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Bordeaux, le 31 décembre 1870, 3 h. s.

Intérieur à Préfets et Sous-Préfets.

Un officier adresse à la guerre le télégramme suivant :

« J'ai voyagé hier avec Ducoux, ancien préfet de police, ancien représentant du peuple, sorti de Paris hier en ballon.

« Les attaques des Prussiens, à Avron, ont été glorieusement repoussées; carnage de Prussiens, 7 à 8,000 tués. Le même soir, les mobiles donnaient un concert au profit des pauvres. Paris est énergique, régénéré, anti-que. Si quelqu'un osait y parler de capitulation, il serait fusillé sur place.

« Paris peut tenir largement jusqu'à fin février. »

Du nord, le général Faidherbe télégraphie qu'il a recommencé ses opérations et qu'il a parcouru le pays autour d'Arras sans rencontrer de troupes ennemies.

Bordeaux, 1<sup>er</sup> janvier, 2 h. 35 s.

Bombardement de Noisy, Rosny et Nogent par projectiles énormes. Pertes presque nulles de notre côté. — Le plateau d'Avron, n'ayant pas de casemates pour garnison, a été évacué la nuit, sous la direction du général Trochu, pour ménager nos troupes.

Paris inébranlable accepte avec joie la lutte à outrance.

En Normandie, nos troupes ont repris les hauteurs de la Bouille, Orival et du château de Robert-le-Diable. Cette dernière position, reprise un instant, hier, par l'ennemi, lui a été de nouveau enlevée.

LES PRUSSIENS A BLOIS.

Le 15 décembre, trois jours après l'entrée des Prussiens dans le faubourg de Vienne, une armée allemande, descendant la rive droite de la Loire, de Beaugency et Mer, arrivait et se massait aux abords de Blois, dont elle opérerait rapidement l'investissement en s'avancant en colonnes profondes, en s'engouffrant pour ainsi dire par toutes les voies, et encombrant toutes les rues, les places, les quais, etc. Cette armée comptait certainement plus de 50,000 hommes. Ce fut, pendant plusieurs heures, une succession sans fin de bataillons; les régiments se suivaient, musique en tête; l'infanterie, la cavalerie, l'artillerie, allaient occuper les différentes positions qui

leur étaient assignées, il n'y avait nulle hésitation dans la marche de ces masses innombrables, et il semblait que ce défilé, qui se faisait avec tant de méthode et de régularité, eût été réglé à l'avance par un habile ordonnateur. Tous ces soldats étaient en grande tenue, bien propres, bien frais, bien portants, équipés absolument comme pour une revue. C'était l'armée de parade, celle qui ne se bat pas, mais qui accompagne et escorte le quartier-général de Frédéric-Charles. C'est elle qui a pour mission de prendre possession des villes où les Prussiens entrent sans combattre, et de donner aux populations, par sa belle tenue, la plus haute idée de l'armée allemande.

Ce défilé dans toutes les rues, cette marche dans tous les quartiers de la ville, s'arrêta à un certain moment, et sur un signal ou un ordre mystérieusement donné, on vit les soldats entrer à la fois par toutes les portes en pelotons inégaux, et en rapport avec l'importance ou simplement l'apparence de chaque habitation. C'est par groupes de 6, de 10, de 20 soldats, et même plus, qu'ils pénétrèrent dans les maisons, à tous les étages. Personne ne fut exempt de cette envahissement, qui s'accomplit avec une rapidité et une régularité toute militaire.

Une fois entrés, ils visitent les pièces, ils déposent leurs armes, ils s'installent; il sont chez eux. L'habitant ne compte plus, sinon pour les héberger, les nourrir, les chauffer, les coucher et les servir. Heureux s'il parvient à satisfaire leur voracité et leurs exigences, et à éviter les exactions et le pillage. Des citoyens, des ouvriers sans travail, qui n'avaient pu faire des provisions suffisantes, ont été frappés par une brutale soldatesque. Un vieillard, habitant un quartier écarté, eut la tête presque tranchée par des coups de sabre, parce qu'il n'avait rien à donner à ces sauvages, et il est mort depuis des suites de ses blessures.

Les cavaliers occupent les grandes maisons, et si les écuries ne sont pas assez grandes, ils logent leurs chevaux jusque dans les salons, sur les tapis et parmi les meubles. S'ils trouvent une habitation abandonnée, ils la pillent, ils s'emparent de tout ce qui a une valeur et peut s'emporter, linge, literie, étoffes, argenterie, etc.

On parle de la politesse des officiers. Ils sont dignes des soldats qu'ils commandent, et, sauf des exceptions, ils les surpassent en brutalité. Ils exigent une table somptueusement servie; ils se grisent chez vous, heureux quand ils n'exigent pas que ce soit avec du champagne. Chez une dame qui habite avec ses deux filles, officiers et ses soldats s'emparèrent de tous les lits de la maison, sans laisser même une chambre pour ces dames, prétendant que c'était le droit de la guerre.

L'aspect de la ville était funèbre; tous les magasins fermés, en signe de deuil; les habitants retirés chez eux; toutes les relations brusquement arrêtées; plus rien, en un mot, de ce qui constitue la vie sociale dans une cité. C'était comme un ensevelissement de toute

une population, et à travers l'encombrement de cette nécropole par les soldats prussiens, à peine apercevait-on quelques rares citoyens sortant de leurs maisons pour une course indispensable; tous portant sur leur visage le signe de la honte et de l'humiliation, et accablés sous le fardeau de cette ignominieuse servitude qui s'appelle l'occupation prussienne.

La municipalité républicaine servit d'intermédiaire entre la ville et l'autorité militaire prussienne, qui ne demanda point de contribution en argent; elle exigea en compensation que les troupes allemandes fussent logées chez l'habitant pendant tout le temps de l'occupation. Mais en dehors de cette charge, déjà si lourde, puisque, sans compter les 30.000 premiers occupants et les 6 à 8.000 hommes de garnison permanente, il y avait chaque jour des passages de troupes nombreuses, les Prussiens se donnaient la douceur d'un petit pillage de temps à autre. C'est ainsi qu'ils firent une razzia complète de tout ce qui se trouvait chez les entrepreneurs d'équipement militaires. Dans les fabriques de chaussures, et il y en a à Blois de très-importantes, ils enlevèrent non-seulement les chaussures fabriquées, mais encore les cuirs et même le matériel. Puis, quelques jours après, ils firent à la ville une réquisition de deux mille paires de bottes, qui durent être livrées coûte que coûte.

Il faut rendre justice, à M. Pousset-Péan, maire, et à ses collègues, qui, dans ces douloureuses circonstances, ont fait preuve de la plus courageuse énergie, discutant avec fermeté les incessantes réquisitions de l'ennemi, et défendant dans la mesure du possible les intérêts de la ville, écrasée par les charges de l'occupation. Contrariée sans doute par cette attitude digne et ces résistances, l'autorité prussienne trouva le moyen de s'y soustraire, après les avoir tolérées pendant huit jours. Elle révoqua simplement cette administration qui ne se montrait pas assez complaisante, et la remplaça par l'ancien conseil municipal, sous prétexte que la Prusse ne reconnaissait pas d'autres fonctionnaires que ceux élus sous l'empire.

Voilà trois semaines que dure cette occupation d'une ville de 20.000 âmes, par des troupes qui y ont passé et séjourné en nombre quelquefois supérieur à celui de la population.

On reconnaît par les détails qui précèdent, et qu'il serait facile de multiplier, les habitudes de dévastation et de pillage des armées prussiennes. Il est difficile de savoir combien de temps Blois restera au pouvoir de ces hordes, mais la campagne inaugurée ces jours derniers par nos généraux, et les mouvements de l'armée ennemie qui en sont les conséquences, nous font espérer que nos contrées seront délivrées prochainement de cette écrasante et humiliante invasion.

Pour les articles non signés : P. GODET

## Chronique Locale et de l'Ouest.

L'arrêté suivant du Préfet de Maine-et-Loire, qui a été signifié vendredi, à quatre heures, au directeur de l'Union de l'Ouest, expliquera aux abonnés de cette feuille pourquoi le journal ne leur est pas parvenu samedi.

### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

#### PRÉFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE.

Nous, Préfet de Maine-et-Loire,

Considérant que dans son numéro du mardi 27 décembre, le journal l'Union de l'Ouest a publié, sous la signature A. de Cumont, un article intitulé : Dissolution des Conseils généraux, qui se termine par ces lignes :

« Nous déclarons tenir pour illégal, pour attentatoire à la liberté, pour injurieux à la nation, le décret qui dissout les Conseils généraux, sans faire immédiatement appel aux électeurs; nous invitons les citoyens à ne pas le reconnaître, à protester énergiquement contre un acte à tous les points de vue injustifiable.... »

Considérant que, dans son numéro du mercredi 28 décembre, l'Union de l'Ouest a publié un deuxième article, sous le même titre et la même signature, dans lequel se trouvent les phrases suivantes :

« C'est pourquoi, au nom de ce principe indestructible, qu'il n'y a pas de droit contre le droit, nous tenons pour nul et de nul effet le décret de la délégation gouvernementale qui dissout les Conseils généraux et les remplace par des Commissions de son choix et de sa fabrique, au lieu de faire appel immédiat aux électeurs. Nous disons que ce décret ne peut rien contre les droits antérieurs et supérieurs de la nation, rien contre la volonté des contribuables, rien contre l'autorité du suffrage universel.

« Et il suit de là que les Conseils généraux ne sont point dissous et qu'ils subsistent toujours, et qu'ils continuent d'être les vrais et les seuls mandataires du peuple français, jusqu'à ce qu'un nouveau scrutin leur ait donné légalement et régulièrement des successeurs.

« Conseillers généraux, ne vous laissez pas intimider ni ébranler; résistez à la mesure illégale qui nous frappe en vous frappant.... »

Considérant que ces deux articles constituent une provocation à la désobéissance aux décrets du Gouvernement de la Défense nationale, et une excitation à la guerre civile, d'autant plus criminelle qu'elle se produit dans un département directement menacé par l'invasion;

Considérant que le journal l'Union de l'Ouest s'est ainsi rendu coupable de connivence avec l'ennemi et de trahison envers la patrie en danger;

Vu l'arrêté, en date du 25 novembre dernier, rendu par l'autorité militaire, par lequel le département de Maine-et-Loire a été déclaré en état de guerre;

Vu la dépêche du Ministre de l'Intérieur, en

date d'hier, 29 décembre, par laquelle nous sommes autorisé à prononcer contre le journal l'Union de l'Ouest une suspension de deux mois;

Arrêtons :

Art. 1<sup>er</sup>. — Le journal l'Union de l'Ouest et le journal l'Ami du Peuple qui n'en est qu'une reproduction hebdomadaire avec même gérant, même rédacteur et même imprimerie, sont suspendus pour deux mois.

Art. 2. — L'imprimerie établie rue St Gilles, n° 4, propriété du journal l'Union de l'Ouest et spécialement affectée à son impression, ne pourra publier aucun écrit politique pendant la durée de la suspension du journal. En cas de contravention, cette imprimerie sera mise sous scellés.

Art. 3. Le présent arrêté sera affiché dans toutes les communes du département.

Art. 4. — M. Morel, commissaire de police, est chargé de notifier à M. de Cumont, auteur des articles, et à M. Stofflet, gérant du journal, le présent arrêté et d'en assurer l'exécution immédiate.

Angers, le 30 décembre 1870.

Le préfet de Maine-et-Loire,

Signé : MAURICE ENGELHARD.

M. Léon Mayard, membre du conseil général de Maine-et-Loire pour le canton nord-ouest de Saumur, a pris part à la réunion tenue à Angers et a signé la protestation contre la dissolution du conseil général. C'est par suite d'une erreur typographique que son nom ne figure pas parmi les signataires de ce document dans notre numéro du 1<sup>er</sup> janvier.

L'artillerie est partie ce matin pour l'exercice du tir.

### Marché de Saumur du 31 décembre.

Froment (l'h.) 77 k. 20 45	Graine trèfle 50	—	—
2 <sup>e</sup> qualité. . . 74 19 65	— luzerne 50	—	—
Seigle . . . . 74 12	Foin (charr.) 780	180	—
Orge . . . . 64 11	Luzerne —	780	170
Avoine. . . . 45 14	Paille —	780	75
Fèves . . . . 75	Amandes . . .	50	—
Pois blancs. . 80 40	— cassées 50	—	—
— rouges. . . 80 40	Cire jaune. . .	50	150
Graine de lin. 70	Chanvre tillé		
Colza . . . . 65	(52 k. 500) —	à	—
Chenevis. . . 50	Chanvre broyé		
Huile de noix 50 k. —	Blanc . . . . .	à	—
— chenevis 50	Demi-couleur . .	à	—
— de lin. . . 50	Brun. . . . .	à	—

### COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

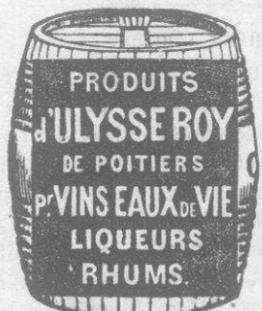
Coteaux de Saumur, 1870.	1 <sup>re</sup> qualité	100 à 120
Id.	2 <sup>e</sup> id.	70 à 80
Ordin., envir. de Saumur 1870,	1 <sup>re</sup> id.	35 à 50
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »
Saint-Léger et environs 1878,	1 <sup>re</sup> id.	30 à 40
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »
Le Puy-N.-D. et environs 1870,	1 <sup>re</sup> id.	30 à 35
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »
La Vienne, 1870. . . . .		25 à 30

ROUGES (2 hect. 30).

Souzay et environs 1870. . . . .		60 à 70
Champigny, 1870. . . . .	1 <sup>re</sup> qualité	90 à 110
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »
Varrains, 1870. . . . .		» à »
Varrains, 1870. . . . .		60 à 70
Bourgueil, 1870. . . . .	1 <sup>re</sup> qualité	60 à 75
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »
Restigné 1870. . . . .		55 à 65
Chinon, 1870. . . . .	1 <sup>re</sup> id.	50 à 60
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »

P. GODET, propriétaire-gérant.

**A VENDRE**  
OU A LOUER  
Présentement,  
**LA BRASSERIE DE ST-FLORENT,**  
Près Saumur. (181)



**GLUTEN-VÉRON**  
Potage breveté  
**ROY & BERGER**  
de Poitiers.

Quai de Limoges, 157, à Saumur.  
**RIELLANT,**  
Dentiste.

## USINE A GAZ DE SAUMUR.

### VENTE

DE

## COKE ET CHARBONS.

Le Directeur de l'Usine à gaz de Saumur a l'honneur de prévenir le public, qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1871, des arrangements sont pris pour la vente du coke en détail, soit à l'usine à gaz, soit à domicile.

Pour propager l'emploi de ce combustible et rendre son usage plus économique et agréable, l'Usine tiendra, à la disposition des abonnés, des foyers faits sur les modèles de la compagnie parisienne, ainsi que des ouvriers pour les fixer dans les cheminées ordinaires.

Ce mode de chauffage est le plus économique, attendu qu'il ne dépense pas 25 à 30 centimes par jour, pour un feu, et pour obtenir une chaleur très agréable et sans odeur.

Il espère, par l'exactitude du service, l'excellente qualité du coke et l'extrême bon marché de ce combustible, reconquérir sa nombreuse clientèle d'autrefois.

L'on traitera, pour des quantités importantes, à des conditions très-avantageuses, de manière à laisser aux marchands qui désirent revendre,

un bénéfice raisonnable sur la vente, soit dans la ville, soit dans les environs.

On trouvera également à l'Usine à gaz, en gros et en détail, toute espèce de charbons de terre, 1<sup>re</sup> qualité, garanties de provenance anglaise.

Charbons pour forge, sans mélange de qualités inférieures.

Antracites pour fours à chaux.

Charbons pour vapeur.

Charbons pour usages domestiques.

S'adresser directement, pour tous renseignements, à l'Usine à gaz.

## CHARBONS DE TERRE

Anglais et Français.

### COKE ET CHARBON DE BOIS.

La Compagnie des Mines de Blanzay a l'honneur d'informer ses clients, qu'elle continuera à vendre du coke comme par le passé, quoiqu'elle ne renouvellera pas le traité qu'elle a avec l'Usine à Gaz de Saumur.

On trouvera également dans son magasin, quai Saint-Nicolas, des charbons de terre français et anglais de toutes qualités, ainsi que des charbons de bois.

Pour les renseignements et commandes, s'adresser à M. Paul JEUNETTE, représentant de la susdite Compagnie. (364)

Saumur, P. GODET, imprimeur.

# SOUSCRIPTIONS

Recueillies pour l'organisation  
d'une ambulance destinée à suivre les mobilisés  
de l'arrondissement de Saumur.

## PREMIÈRE LISTE.

### Ville de Saumur.

Cercle littéraire, 500 fr.; Société des courses, 00; M. le docteur Bineau, président du comité, 00; M. Persac père, 50; M<sup>me</sup> Lamartinière-llain, 30; M. Henri Delavau, 100; M<sup>me</sup> Dabun, 20; M. G. le Brecq, 20; M. l'abbé Juel, uré de Milly, 15; MM. Louis Chapelet, 5; René hapelet, 5; Commune du Coudray-Macouard, 00.

Comice agricole, 500 fr.; M. Foucher, secré-  
aire du comité, 20; M. Bouilly, notaire à Brain,  
0; M<sup>mes</sup> Reveillère et Dumas, 50; M. Brunel,  
0; M. Lair, officier de la garde mobile, 100;  
M. Mesnet-Touchard, 20; M. Félix Perreau,  
00; M. de Montlaur, 100; M. Girard, avocat,  
ice-président du comité, 100.

M. Thiffoine-Mercereau, 100 fr.; M. Thiffoine,  
enri, 100; M. Valère, horticulteur, 10; M.  
effet-Brazier, 20; M. Baillergeau, juge, 20;  
M. Victor Delavau, 50; M. le docteur Bossard,  
20; M. Cailleau, 20; M. Henri, curé de Saint-  
Nicolas, sa sœur et son vicaire, 50; M. Jeur-  
niette, plâtrier, 5.

M. G. de Fos, 100 fr.; M. P. Mayaud, 100;  
M. Bucaille, 25; M. de Caqueray, 100; M. E.  
lamet, 100; M<sup>me</sup> Motreuil, 20; M. Bizouiller,  
20; Commune de Saint-Lambert, 300; M. Du-  
camp-Abraham, 50; M. Abraham, 50; M. Li-  
nacrier, 20; M. Mayaud, Fernand, 100; Société  
de secours mutuels de Saumur, 100; Lecoy, 30;  
Chevalier-Duvau, 15.

MM. Louvet, 100 fr.; M<sup>me</sup> Toché, 100; M<sup>me</sup>  
Guillemard, 50; Trouillard, 100; Daudet,  
docteur-médecin, 25; Bineau, Athanase, 40;  
Ackerman, 100; Ducamp, Victor, trésorier,  
100; Cornilleau, receveur des Hospices, 5;  
Lizé, 30; Mayaud, Henri, 100; Chambourdon,  
10; Beaumont, maire de Vivy, 5.

MM. Abellard, sous-préfet de Saumur, 100 fr.;  
Worms de Romilly, 30; Courtiller, conseiller  
honoraire, 25; M. et M<sup>me</sup> Lehoux, 20; Chevill-  
ot, 10; M<sup>me</sup> Marie Beranger, 2; Mollay, 5;  
Legué, 10; Méhouas, 5; Roland, imprimeur, 5.

#### Quête de partie de la paroisse Saint-Nicolas.

MM. Durand, 2 fr.; Buisson, 50 c.; Bellion,  
60 c.; Girard, 50 c.; Pannier, 2 fr.; Brard, 3;  
V<sup>e</sup> et D<sup>lle</sup> Morin, 1 fr. 50 c.; Meunier, 10; Cey-  
lau, 1; Moneste, 1; Jalambic, 1; Bougoïn,  
1 fr. 50; Chasles, 1; Rabier, 25 c.; G. Pineau,  
2; famille Combier, 6; Cornilleau, 50 c.;  
Peltier, 50 c.; Boursault, 1 fr.; Vaillot, 2;  
Blanchet, 50 c.; Verneau, 1 fr.; Drouet, 50 c.;  
Vielle, 50 c.; Hégron, 25 c.

MM. Soudier, 50 c.; Vasley, 50 c.; Fresneau,  
1; Guilloiseau, 2; M<sup>me</sup> Nevouet, 50 c.; M<sup>me</sup>  
Saumur, 40 c.; Rapaud, 40 c.; Chatet, 1 fr.;  
Dugrip, 50 c.; M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Robineau, 2 fr.; H. Le-  
coq, 2; M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Dumény-Louvet, 15; Crosnier,  
2; Chapin, 5; Le Blaye, 5; Unalserre, 3;  
Constance Desvaux, 1; Cornilleau aîné, 50 c.

MM. Perruchon, 50 c.; Pain, 25 c.; Vasseur,  
1 fr.; M<sup>me</sup> Roche, 5 fr.; M<sup>me</sup> Bonneau, 40; Bi-  
deault, 2; Girard, 1; Pétignan, 50 c.; Birot,  
50 c.; Paul Ménager, 1 fr.; Poisson frères, 20;  
Loiseau, 5; Tailbouis, 2; Leguin, 30 c.; M<sup>me</sup>  
V<sup>e</sup> David, 5 fr.; Ferdinand, 1; Boulligny, 20;  
M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Latrau, 20; Antigny, 1; Bouteiller, 1.

MM. Bédon, 1 fr.; Bigot, 50 c.; M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Tri-  
bout, 10 fr.; M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Font-neau, 10; Gaultier-  
Tribert, 10; Mauriceau-Delaunay, 5; M<sup>me</sup> V<sup>e</sup>  
Brière, 5; M<sup>me</sup> Honorine Genevraye, 50 c.;  
M<sup>me</sup> Clémentine Bernard, 50 c.

Produit anonyme des quêtes de Saint-Nicolas:  
523 fr. 65 c.

#### Quête faite dans la commune de Bagnaux par M<sup>mes</sup> Mesnet-Touchard et Rousselet.

M<sup>mes</sup> Delande et de Boisayrault, 23 fr.; MM.  
Guérin, Alfred, 20; Pelé, 1; Quitet, 1; Sechet,

50 c.; Florent, 25 c.; Metreau, 1 fr.; Coche-  
nille, 25 c.; Lamballais, 25 c.; Giraud, 1 fr.;  
Guichard, 50 c.; Gallard, 50 c.; Job, 50 c.;  
Dumont, 1 fr.; Parquerie, 1; Cerclais, 5; Ve-  
ron, 3; Steinheil, 50 fr.; Jusseume, 20 c.;  
Bougreau, 1 fr.

MM. Boudant, 5 fr.; Chevalier, 1; Bourgeon,  
1; Silvie, 5; Lanier, 2; Raynault, 50 c.; Berger,  
2 fr.; Gasnier jeune, 50 c.; Allot, 1 fr.; Dela-  
lande, 50 c.; Lesage, 1 fr.; Ouzilleau, 50 c.;  
Perrin, 1 fr.; Salmon, 5; Boisseau, 1; Prax,  
1; Taillard, 50 c.; Beruet, 1 fr.; Leroux, 50 c.;  
Sureau, 1 fr.; Lucas, 2; Dovalle, 1; Maurice,  
50 c.

MM. Goulet, 10 fr.; Taveau, 1; Mercier, 5;  
David, 2; Labiche, 5; Ballu, 50 c.; Vilgrain,  
50 c.; Renault, 25 c.; M<sup>me</sup> Morvan, 50 c.; Louise  
Brard, 50 c.; Sougé, 50 c.; Julie Dupuy, 1 fr.;  
les Sœurs de Bagnaux, 2; Blandin, 1; Leclerc,  
10 c.; Lamy, 50 c.; Harpin, 1 fr.; Chevalier,  
50 c.; Chanteloup, 25 c.; Girard, 25 c.

MM. Caillé, 50 c.; Corbet, 50 c.; Broguerie,  
20 c.; Bouchard, 2 fr.; Vintras, 2; Dodeman, 5;  
Gasnier, 1; Guérinière, 1; Mimeau, 5; Rochard,  
50 c.; Clavé, 50 c.; Delbecq, 1 fr. 50; Pinot,  
5; Guillemet, 50 c.; Pavis, 1 fr.; Armenou, 1;  
Jean Lebrun, 2 fr. 50; Chenuau, 1; Anonymes,  
4 fr. 50.

Société des Patineurs, 350 fr.; Anonyme, 10;  
Leddet, président du tribunal, 50; Boisnet, à  
Fontevrault, 50; Aubé, de Neuillé, 1; le capi-  
taine Durand, à la Poudrière, 5; Pierre Che-  
valier fils, de Chacé, 15; Beauchêne, maire  
d'Ambillou, 10; M. de la Selle, d'Echeuilley, 50;  
Blancart, 20; Anonymes, 12.

MM. Angelo Bolognesi, 30 fr.; Girard, Saint-  
Georges-le-Thourel, 10; Dumoustier, 50; Blan-  
card, de Louerre, 5; Mauriceau, maire de Gré-  
zillé, 50; Vinet, des Rigaudières, 20; Besnard,  
docteur-médecin, 40; Guinebert, 20; Riom,  
10; Bonnemère, Félix, 20.

Quêtes de St-Pierre et de Nantilly, 2,300 fr.

#### Quête de la Visitation.

M<sup>mes</sup> Richard, 20 fr.; Chessé-Laroche, 20;  
Laroche, 20; MM. Laroche Auguste, 1; Laro-  
che Henri, 1; M<sup>me</sup> Marie Chessé, 1; Marie  
Leblé, 1; Emilie Cremel, 1; Mmes Hurault, 1;  
Cateau, 50 c.; Ivon jeune, 50 c.; Pegeau,  
1 fr.; Ivon aîné, 5; Preau, 20 c.; Pallu,  
1 fr. 50 c.; Pelou, 50 c.; Manceau, 20 c.;  
Cahouet, 1 fr.; M<sup>me</sup> Gauron, 1; MM. Delaunay,  
1; Cormier, 1; Foucher 1.

M<sup>mes</sup> Boré, 2 fr.; Gireault, 1; Jolly, 1; Mo-  
reau, 50 c.; Phelipeau, 1; Forest, 1; Dar-  
nault, 25 c.; Keller, 60 c.; M<sup>me</sup> Bourgoiry, 50 c.;  
M<sup>me</sup> Milocheau, 10 fr.; M. Granry, 2; M<sup>me</sup>  
Milocheau mère, 10; Auger, 40 c.; Lachaume,  
5 fr.; Moreau André, 50 c.; Delbreil, 50 c.;  
Chouanière, 1 fr.; Mollay, 50 c.; Louveau,  
50 c.; Robin, 50 c.; Leffet, 2 fr.; Ratier, 5;  
Robert, 2.

M<sup>me</sup> Ponneau, 10 fr.; M. Tulpin, 2; M<sup>mes</sup>  
Fougeray, 5; Peronnet, 1; M. Chasseloup, 15;  
M<sup>me</sup> veuve Ossant, 10; Delâtre, 5; Rousse,  
2; Hubert, 2; Delamarre, 30 c.; Cadéot,  
5 fr.; Philippe, 1 fr. 50 c.; Blanche, 1 fr.;  
MM. Bezou, 5; Haudoin, 50 c.; M<sup>me</sup> Clément,  
50 c.; Lehoux-Barbier, 70 c.; Fusellier, 5 fr.;  
Bigot, 2; Antoine, 5; Chenuau, 5; Chatonet 2.

M<sup>me</sup> Chatonet, 2 fr.; M<sup>me</sup> veuve Guérin, 5;  
Béranger, 5; Ledoré, 1; Beigné, 20; Gon-  
tier 3; Labarre, 50 c.; Leclèche, 3 fr.; M<sup>me</sup>  
Cadieu, 5; M<sup>me</sup> Faulcon, 10; M<sup>me</sup> Vannier, 5;  
MM. Nau, 10; Drouard, 2; Menier père, 5;  
Samson, 2; Rivier, 50 c.; Théophile Plaint,  
1 fr.; Robineau, curé de la Visitation, 5;  
Esnault, vicaire, 5; Félix Nau de Maupas-  
sant, 20.

#### Petit-Puy et Beaulieu.

MM. Pasquier Pierre Hardouin 5 fr., Barbier  
2, Tellier fils 2, Cadeau Pierre 1, Vannier Jean  
1, Genevrais René 1, Girard Etienne 10, Ri-  
chardeau 1, Nau François 2, Richomme 1,  
Louise Frebot 1, femme Drouineau 3, Chevalier  
Pierre 1, C. Dalançon 1, Maillet 1, Cormier 50,  
Pierre Paquereau 1, Louis Beillon 50, Louis  
Cocua 1, Avrillon 2, Guibert Pierre 10, Alzon  
2, Granger 1, Louis Deblais 2., Guibert veuve  
1, Alzon 30 c., Septier fils 25 c., Paul Pasquier

50 c., Pierre Benoît 50 c., Auguste Lenoble  
50 c., Tessier Charles 1 fr., Bougreau Urbain  
5, Goubit 50 c., Pouzin François 1 fr., Legue-  
dron 2, Bernard 1, Renault 50 c., Fournier  
50 c., Gabillé René 50 c., Gabillé François  
50 c., Allaire Baptiste 2.

### Commune de Tigné.

M. Poitou, maire, 20 fr.; M. et M<sup>me</sup> Peton,  
20; M<sup>me</sup> Rogeron, 10; M<sup>me</sup> Raymonde Peton,  
4 fr. 50; Euphrasie Gendron, 2; MM. le curé  
Vivion, 20; l'abbé Montallier, 2; M. et M<sup>me</sup> Coi-  
mard, 2 fr. 50; M<sup>me</sup> Bordereau, 1; Camille  
Gaudicheau, 2; M<sup>me</sup> veuve Cordier, 20; M.  
Maugin, 5; M. et M<sup>me</sup> Gaudicheau, marchands,  
2; M<sup>me</sup> Pauline et Philomène Maîtreau, 30 c.

MM. Giraud, coiffeur, 50 c.; Hacault et sa  
femme, 50 c.; Brouard, marchand, 1 fr. 50;  
Guilbault, 7; M<sup>me</sup> Chabosseau, 2; Morineau, 1;  
Louis Davy, 1 fr. 50; Urbain Coulbault, 1; Na-  
thalie Guilmet, 1; Céleste Ardouin, 1; Marie  
Poitou, 1; la mère Aufrai, 50 c.; veuve Gan-  
don, 50 c.; Eugène Billard, 1 fr.; Louison et  
Julie Gilbert, 50 c.

M<sup>me</sup> Châlons (à la Loge), 50 c.; Jaudouin-  
Chauveau, 50 c.; Jean Matignon, 1; M. Beulier,  
aubergiste, 1; Lorelleux père, 50 c.; M. et M<sup>me</sup>  
Jean Buisson, 2; M<sup>me</sup> veuve Bancheau, 1;  
M. et M<sup>me</sup> Créton, 1; Françoise Martin et ses  
sœurs, un gilet de laine et du linge.

MM. Gaultier, 5 fr.; Baptiste Raisin, 1; M.  
Coquin, à l'Aumônerie, 1; Delageau, 50 c.; Jean  
Grillon, 50 c.; la Nadeau, 1 fr.; la mère Gruget,  
50 c.; Taillée, meunier, 50 c.; la Chauveau,  
50 c.; Anonyme, 25; Barthélemy Poitou, 25 c.;  
la Liset-Pierre, 10 c.; la veuve Pierre Lafuie,  
15 c.; femme Liset-Colasseau, 10 c.

Louis Moriceau, 1 fr.; Elie Thouret-Ardoïn,  
35 c.; Niveleau, 1; M<sup>me</sup> Henri Baranger, 1;  
Bastien Coulbault, 50 c.; Victor Taillée, 50 c.;  
M<sup>me</sup> Chalons, 40 c.; la mère Moriceau, 10 c.;  
la Boutain-Taillée, 35 c.; Polonie Moron, femme  
Lafuie, 1 fr.; la Porcher, 50 c.; M<sup>me</sup> et M<sup>me</sup> Mi-  
gnot, 2 fr.; M<sup>me</sup> Hippolyte Godard, 5; M. André  
Godard, 50 c.; M<sup>me</sup> Marie Godard, 30 c.; Rei-  
neau, menuisier, 1; Jeanne Thouret, 50 c.

M. Louis Gaultier, 1 fr.; M. et M<sup>me</sup> Babin,  
trois gilets et 5 fr.; M<sup>me</sup> veuve Taillée, mar-  
chande, 50 c.; Pierre Chaillou, 1 fr.; la Coten-  
ceau, 25 c.; M<sup>me</sup> veuve Buisson, 1 fr.; Ambroise  
Roucher, 1.

M. Lehou, de la Roche, 10 fr.; M<sup>me</sup> Poitou,  
de la Grande-Maison, 4; M. Chabosseau-Blin,  
2; M<sup>me</sup> Bernier, 1; Sillette Genain, 50 c.

### Villages d'Amigné et la Roche.

M<sup>me</sup> Manette Poitou, 5 fr.; M<sup>me</sup> et M<sup>me</sup> Au-  
guste Poitou, 2; la mère Cesbron, 40 c.; la  
Chauveau, 15 c.; M<sup>me</sup> Gaultier, 40 c.; M. et  
M<sup>me</sup> Brunet, 2; M. Brunet père, 2; la Loril-  
leux-Poleau, 1 fr.

### Village de Noizé.

Perrette Martineau, 50 c.; la Martin, 10 c.;  
la mère Godineau, 40 c.; la Richou, 30 c.;  
Julie Léger, 40 c.

### Riou, la Touche, Bourdigane.

M<sup>me</sup> Poitou, au moulin, 2 chemises et 2 fr.;  
la Henri Moriceau, 50 c.; la Maillet, 2 fr.; la  
mère Courant, 30 c.; Renée Moriceau, 3 che-  
mises; la Michel Courant, 1 chemise; la Lam-  
bert, 2 fr.; la Chauveau, 1 chemise; José-  
phine Baranger, 50 c.; Célestine Brouard,  
1 fr.; Célestine Anger, femme Brunet, 10 c.;  
la Lambert Joseph, 1 chemise; la mère Ha-  
monneau, 25 c.; la Jacqueline Rochard, 1 che-  
mise.

### Commune d'Artannes.

MM. Barenger, meunier, 1 fr.; Delavoirie  
Ulysse, 50 c.; Moquin Louis, 5 fr.; Nardin  
Vincent, 1; Coq Louis, 1; Gerbier René, 1;  
Coutelet André, 1; Taury Louis, 50 c.; Nor-  
mand Louis, 2 fr.; Gerbier Laurent, 1;  
Fouassier René, 50 c.; Fournier Jean, 1 fr. 50;  
Fournier Louis, 1; Dézé Louis, 2; Gasnault  
François, 1; Guisbert Louis, 2; Sallot Fran-  
çois, 2; Boutin François, 5; Talvard Lau-  
rent, 1.

### Commune de Cernusson.

MM. Hétreau, maire, 5 fr.; Berthelot Louis,  
conseiller, 5; Jarry, adjoint, 1; Turpault  
Jean, conseiller, 50 c.; Bernier fils, conseil-  
ler, 2 fr.; Brunet Louis, conseiller, 2; Pau-  
leau Maurice, conseiller, 1 fr. 50; Gelineau-  
Lenoble, propriétaire, 15; Bernier, proprié-  
taire au bourg, 5; Guindon Pierre, 2; Guin-  
don Eugène, 1.

Gaignard, 1 fr.; veuve Gelineau, proprié-  
taire à la Roche, 25 c.; Maillet René, 25 c.;  
M<sup>me</sup> Cesbron Marie, domestique, 25 c.; M<sup>me</sup>  
veuve Turlais au bourg, 20 c.; M<sup>me</sup> veuve  
Brault, 10 c.; M<sup>me</sup> Henriette Martin, couturière,  
50 c.; M<sup>me</sup> veuve Martin, 50 c.; M<sup>me</sup> veuve  
Barbault-Pasquet, 1 fr.; François Blanc, do-  
mestique, 50 c.

M<sup>me</sup> Pompée Louise 50 c., Couilbault Pierre  
1 fr., Papin, Md. 1, Simon des Souches 2,  
David, propriétaire au Petit-Cernay 5, M<sup>me</sup>  
veuve Chauvigné 2, Pageot Firmin 50 c., M<sup>me</sup>  
veuve Miot 50 c., Touchais, propriétaire au Puits-  
Rangeard 50 c., Chevalier 10 c., M<sup>me</sup> veuve  
Charles Boisblat 10 c.

M<sup>me</sup> Marie Maillet, élève de l'école 15 c.,  
Pauleau Jean, au Puits-Rangeard 30 c., Gour-  
don père 1, Courdon fils 1, M<sup>me</sup> Gourdon Louise  
60 c., M<sup>me</sup> Désirée Raimbault, institutrice 2,  
Chouteau Augustin au bourg 15 c.

### Commune du Coudray-Macouard.

M<sup>me</sup> Foucher 10 fr., Lémée Julien, garde  
champêtre 1, Abraham François 2, Cormier,  
capitaine 3, Aubert-Noyelle 10, Rebeilleau Jo-  
seph 3, Bulleau, expert 3, Bulleau Emile 2,  
Desfaudais, colonel 5, Fouché René 1.

Reveillon Victor 1 fr., Boucault Louis 1, Venon  
Gabriel 3, Mahou Joseph 2, veuve Boucault  
50 c., Gatseau Nicolas 3, Beillouin René 50 c.,  
Bouvier Joseph 1, L. Ratouis, curé 1 fr. 50.,  
Venon Louis 2, Ménard, instituteur 1, Bouvier  
Louis 2, Lemoine Alfred 1, Lamirault Emile  
50 c., Gatseau André 1.

Hullin, agent-voyer 2 fr., Domureau Jac-  
ques 50 c., Gilbert 50 c., Gilbert Anne 50 c.,  
M<sup>me</sup> veuve Gaignard-Saillant 25 c., Mahou Vin-  
cent 2.

Beausse Jacques 2, Dinant Joseph 50 c.,  
Proust Léon 50 c., Mahou-Boussicault 1, Du  
Beault 5, M<sup>me</sup> veuve Reveillon 50 c., Lelarge-  
Poupard 1.

Fuzellier Louis 2 fr., Delage 5, Anger fils 1,  
Aubré Louis 1, Humeau Alexis 1 fr. 50, Boudai-  
ron Jean 50 c., Derouet Abraham 1, Bordier  
Louis 1 fr. 50 c., Guichard Simon 1 fr. 50 c.,  
Tellier-Lalande 1, Chemineau 50 c., Cataux An-  
dré 1, Javelle, buraliste 1, M<sup>me</sup> veuve Barreau 2,  
Barbot, charron 50 c., Moron 1, Gasnault-Bou-  
dairon 2, Baudriller 1.

Prudhomme 1 fr., M<sup>me</sup> veuve Riollant 1, Gui-  
bert Louis 1, Guillot François 1, Chemineau  
50 c., Beausse Joseph 1.

Les personnes dont les noms suivent ont donné  
du linge.

MM. Desfaudais, Bouault Louis, Beaucault,  
veuve, Gatseau, Nicolas, Letivant, Vaudelle  
fils, Mahou-Boussicault, Joseph Boussicault,  
Du Bault, Lelarge-Poupard, Fuzellier Louis,  
Gautier René, Froger, Bertin, Meschin Louis,  
veuve Derouet, Gasnault-Boudairon, Baudril-  
ler, Rivain-Bougreau, Cassé, Gautier Honoré,  
Lalande Joseph, Grégoire André, Guillot  
François, Genevais, Courtiller François,  
Blette-Courtiller.

### Commune de Coutures.

MM. Baudin Louis 5 fr., Gingue Mathurin père  
5, Mabile Jacques 5, Babin Séraphin 5, Ma-  
bille Pierre 5, M<sup>me</sup> veuve Sigogne 2, Legagneux  
Pierre 3, Cheveau Pierre 2, Béchét Mathu-  
rin 1.

Renou Mathurin 5 fr., Boussicault Michel 2,  
Saillant René 2, Moron Mathurin 50 c., Saillant  
Séraphin 3, Nivellean Séraphin 5, M<sup>me</sup> veuve  
Maillet 50 c., Pasquet Guillaume père 1, Pelé-  
Péhu 3, Péhu Jacques 2, M<sup>me</sup> veuve Legagneux  
Prosper 1.

Guéret Mathurin 1 fr., Danin Jacques père 1,  
Couturier Pierre 1, Mabile Portier 1, M<sup>me</sup>  
veuve Mabile 2, Bidet Pierre 1 fr. 50 c., Nivel-

leau Charles 5, Mabile Séraphin 5, Thibault Joseph fils 2, Chaunière Amand 50 c., Lebreton André 3.

M<sup>me</sup> veuve Levêque 1 fr., Mouet Pierre 1 fr. 25 c., Lelièvre Louis 2, Bodineau Jacques fils 50 c., Desmazière Charles 1, Gindreau Jacques 15 c., Baudin Simon 5, M<sup>me</sup> veuve Lecomte 2, Rebondy Pierre 6, Berrier Pierre 1 fr. 50 c., Bouleau Louis 50 c., Vieron Pierre 50 c., Dérouault Jacques 5, Babin Auguste 1, Thibault Joseph père 3, M<sup>me</sup> veuve Chauveau 1, Marchand Louis 4, Aubeux Jacques 1, Moron François 1, Aubin René 50 c., Goisnard Jacques 50 c., Nivellet Clément 2, Autrusson Saturnin 50 c., Delage J.-B. 2.

### Commune de Chenehutte-les-Tuffeaux.

MM. Despeigne Luc 5 fr., Efray François 5, Jameron Pierre 50 c., Besnard Nicolas 2 fr. 50 c., Godicheau-Rebondy 1 fr. 50 c., Fouché Jean 1, Choinière Joseph 1, M<sup>me</sup> veuve Grégoire 1, M<sup>me</sup> veuve Cirot Pierre 1, Jannin Louis, curé 5.

Blain Julien 1, Besnard Louis 2, Epagneul Pierre 20 c., Héroult Jean 1, Héroult-Rivain 2, Rebondy Auguste 1, Rebondy Louis 2, Gasnault 1, Godicheau-Maxent 50 c., Martin Louis 40 c., Vrain-Lemoine Louis 1, Collinet Auguste 50 c., Hannot Urbain 1, Vrain Joseph 1, Godicheau Julien 1, Rebondy Pierre 2, Martin André 50 c., Gasnault Vincent 2, Raimbault Julien 5, Lemoine-Montaudon 50 c., Moreau Mathurin 1, Rogereau Jacques 3.

Gasnault Pierre 1, Richer Pierre 50 c., Martin-Guyard 5, Bouyer Pierre 5, Fouché 1, Rebondy Maixent 2, Vrain Mathurin 50 c.

Beaudriller Louis 5, Metay René 5, Tharode Pierre 60 c., Chandebeau Urbain 1, Gasseau Joséphin 5, M<sup>me</sup> Chevrier 20, Cuillerier Eugène 1, Dabon Pierre 50 c., Mendouet Julien 1, Gasnault-Méry 5, Remy François 2, Hannot Hippolyte 1, Rabouin Marie 50 c., Verneau François 2, M<sup>me</sup> veuve Hannot 1.

Hannot Louis 1, Paban-Bruno 1, Baudriller-Effray 50 c., M<sup>me</sup> Gauffreteau Jacques 10, M<sup>me</sup> Mercier 10, Bausier Jacques 1, Efray-Audineau 5, Bertelot François 50 c., Efray-Esnault 1, Gauffreteau 20, Efray Louis Chalot 3, Biémont Pierre 3, Hubault Louis 1, Vaudel Louis 1, Rethoré Elie 1.

Guéret Mathurin 1, Daviau Pierre 3, Levêque Louis 1 fr. 25 c., Leroy Jean 1, Grégoire Joseph 1, Rivain Paul 2, Pineau Jean 1, Charrier Louis 50 c., Laplanche René 1; Vrain-Bompois 5, Galbrun Louis père 5, Galbrun Louis fils 3, Vrain Lucien 1, M<sup>me</sup> veuve Vrain Jacques 50 c., Levêque André 1.

Efray Louis fils 1 fr., Hubert René 1, Handebault Pierre 2, M<sup>me</sup> veuve Gagnard Etienne 4, Martin Eugène 2, Galbrun René 1, M<sup>me</sup> veuve Thibault Auguste 1, Vaucelle Louis 1, Dalançon François 2, Godicheau Joseph 1, Baudriller-Aury 5, Boutard Claude 5, Hannot Julien 5, Taugourdeau Louis 50 c., Choinière Pierre 1.

M<sup>me</sup> veuve Ferdaine-David 50 c. M<sup>me</sup> Rogereau Jeanne 2 fr., Turleau Auguste 2, Choinière Pierre père 50 c., Ruffieux Charles 1, Lecoq René 5, Mabile Louis 2, Bédier Eugène 5, Clouet Pierre 1, Haislon Joseph 50 c., Tessier Julien 2, Louriou Jean 1, Deslandes Michel 2.

Joulain Louis 2 fr., Oriant Jean 1, Guyard René 1, Guyard fils 1, Bompois Rose 1, Canard Elisabeth 1, Coq Perrine 55 c., Docteur Maupoint 5, Girard Joséphine 50 c., Bureau Perrine 1, M<sup>me</sup> veuve Chalot Jean 5, M<sup>me</sup> veuve Chenehutte 5, Moron Joseph 1, Moron François 1, Coulon Joseph 2, Delaunay Marie 5, M<sup>me</sup> veuve Cotellet Louis 1, les Sœurs 1, Louriou Honoré 1, Penaud Constant 1, Champion François 1, Fouché René 1, Minier René 50 c., M<sup>me</sup> veuve Petiteau 50, M<sup>me</sup> veuve Cirot 50 c., Baudriller Jean 2, M<sup>me</sup> Brazille Jean 1, M<sup>me</sup> veuve Baujon François 50 c., M<sup>me</sup> Lecoq 1, M<sup>me</sup> veuve Champion François 3.

NOTA. La commune de Chenehutte-les-Tuffeaux

a souscrit pour la somme de 314 fr. 30 c.; mais ayant consacré celle de 114 fr. 30 c. à l'acquisition de guêtres, lainages et autres objets qui ont été fournis en nature aux jeunes militaires de la commune, elle a réellement versé pour l'ambulance la somme de 200 fr.

### Commune de Gennes.

MM. Dufour Victor maire 10 fr., Lallemand-Lebled adjoint 10, Prieur-Carré 10, Raymond d'Achon 10, le baron de Fontenay 10, Robert ex-capitaine 25, Letheule, docteur-médecin, 10, Guilbaud (ainé) 10, Fouqué-Galbrun 10, Gilet (de Paris) 10.

Blot Pierre, géomètre 10 fr., Gagnard Félix 5, M<sup>me</sup> Laboureau de Bouchet 1, Joullain Frédéric, instituteur 2, Bourras Maurice 2, M<sup>me</sup> Adèle 2, Veau René 50 c., M<sup>me</sup> veuve Albert 2 fr., Baudin-Leboucher 10 c., M<sup>me</sup> Denouault Henriette 1 fr. 50 c. Girard-Soucher 2 fr., Baudron Alexandre 50 c.

Dron Henri 50 c., Guittonneau René 2 fr., Miellat André 1, Herard François 50 c., Goizet Louis (percepteur), 5 fr., Lambert Joseph 10 c., Salmon Jean 1 fr., Delalande-Thibault 2, Esnault-Gagnard 1, Desnault Eugène 50 c., Chauveau Séraphin 2 fr., Besnard-Charlat 2, Chauvin (vicaire) 5, Guyon-Bellion 3, Guyon Ludovic 1, Guyon Félix 2, Esnault-Laboureau 1, Ménard Henri 35 c.

Guichard Louis 20 c., Forestier-Leblanc 1 fr., Charrier René 50 c., Roger René 20 c., Mauny Charles 1 fr., Brisset Louis (aubergiste), 1, Briand Urbain 10 c., Anonyme 10 c., Houette Alexandre 2 fr., M<sup>me</sup> veuve du Rozel 5, Rouleau Louis 2, Anonyme 5, Lecomte Henri 2, Rousseau Yves 1, Renaud Eugène 1, Besnard-Malécot 5, M<sup>me</sup> veuve Bompois Jean 50 c.

Leblanc Louis 50 c., Dubois Aster 2 fr., M<sup>me</sup> Ernestine Quelin 25 c., Besnard-Joussel 5 fr., Anonyme 25 c., Anonyme 2 fr., Baudriller-Charpy 1, Rocher Louis 1, de la Monneraye 5, Auriou Jacques 10.

En plus une caisse contenant 3 draps, 25 chemises, 2 caleçons, 10 paquets de compresses, 1 paquet de charpie, et 44 ligatures.

### Milly et les Roches.

MM. François Maurice 50 c., Sigogne à Gennes 1 fr., Besnard à Gennes 5, Achard à Gennes 50 c., M<sup>me</sup> veuve Derouineau 50 c., Taugourdeau à Gennes 50 c., Cordier à Gennes 2 fr., Derouineau François 5, Cordier-Metivier 5, Maurau à Gennes 1, Huet à Gennes 5, Cordier à la Perroterie 1, Orry au Brutares 1, Genet à Saugé 1, Benoit aux Roches 25 c., Chapelet père aux Roches 50 c., Perdriau aux Roches 50.

M<sup>me</sup> veuve Chapelet aux Roches 1 fr., Rabain aux Roches 1, Treuillier Pierre aux Roches 50 c. Chemineau père 1 fr., Gamichon aux Roches 1, Besnard aux Roches 1, Peltier aux Roches 50 c., Chapelet-Chemineau 1 fr., Derouineau père à Gennes 1, Cordier-Genet à Gennes 50 c. François Deschamps 10 fr., Hubert, garde 1, Beaumont 50 c.

Quête faite par MM. Louis Deschamps, lieutenant et Moron, sous-officier de la garde nationale de Milly.

MM. Chazal François 5 fr., Gangneux François 3, Baumont Jean 50 c., Boivien François 5 fr., Chemineau Pierre 50 c., Chaplet Etienne 1 fr., Samson Eugène 50 c., Baumont-Chevrier 50 c., Groust Esprit 2 fr., M<sup>me</sup> veuve Hubeau 50 c., Bertien Pierre 20 c., Bodet Pierre 50 c., Beranger Louis 60 c., Hoout François 20 c., Martien Alexandre 70 c., M<sup>me</sup> Chauveau 2 fr., Moron Eugène 1, Martin Pierre fils 2, Deschamps Pierre 1.

Martien Pierre 2 fr., Hoout Florent 1, Thouret François 1, Deroineau François 50 c., Foucraux Pierre 2 fr., Bodineau Clément 50 c., Cordier 1 fr., Aubien Etienne 1, Guérineau Clément 30 c., Gouré Isidore 50 c., Guérineau Louis 1 fr., Baumont-Peltier 1 fr. 50 c., Moron Baranger 1 fr., François René 2, Deschamps Louis 5.

### Commune de Montilliers.

Liste des souscriptions recueillies par M. Humeau, maire, pour secours aux blessés de l'armée.

MM. le comte Hector 100 fr., Charles Dubois, curé, 20, Charbonneau, vicaire, 5, Humeau, maire, 20, Maurice Boutreux 2, Babin père 5, Jean Usureau 2, Joseph Gaschet 2, Frouin-Godineau 5, Guibert-Bodet 10, René Chiron 2, Henri Abraham 2, Anonyme 5, François Matignon 2, Edouard Moinot 10, Augustin Gelineau père 5, Pierre Guibert 4, Louise Annebou 5, Jaudoin, instituteur, 3, Anonyme 5, Louis Lizée 1 fr. 50.

MM. François Robichon 1, Pierre Argoulon 1, Pierre Chouteau 1, Pierre Reuiller 1, René Maugin 1, Pierre Maugin 1, Bertholet-Vallée 1, Louis Thénier 1, Joseph Jolivet 1, René Besnard 1, Jacques Brunet 1 fr. 50, Jean Dénéchère 1, François Bourigault 1, Jean Gaschet 1, veuve Cailleau 1, Louis Matignon 1, Jacques Reuiller 1.

Diverses sommes versées par divers habitants de la commune, montant à 13 fr. 20 c.

Total, 246 fr. 20 c.

Il a été versé, en plus, par le maire, au nom des habitants :

1° Cent soixante-dix-sept kilogr. de linge ;  
2° Dix-sept litres d'eau-de-vie offerts par MM. Pascal et Sébastien Jouin, Guibert-Bodet, Guibert-Chauvigné, Besnard-Guilbault, André Pasquet, Gelineau-Chemineau, Frouin-Godineau et Matignon.

### Commune de Vihiers.

MM.

M<sup>me</sup> Chiron Eloïse 1 fr. Girault-Bernier 10 fr. et linge, Besnard Marie 1, Blandin Alexandre 50 c., Verdon, boulanger 5 fr. et linge, Verdon, facteur 1, Miau, cantinière 50 c., Guilloteau, boucher 6 fr. et linge, Millasseau 5, Caille Proust vin vieux, Mary-Delaunay 10, Charuault père 50 c., Jouet Marie 1 fr., Beauchesne Léontine 25 c., M<sup>me</sup> Robert Adèle et sa mère 5 fr., Robert Virginie 2, Brunet, plâtrier linge, Benion Adelaïde 1, Chaboisseau Victorine 1, Buffard 5, Poupard Léandre 5, Cochard 2, Joufriou 5, Pasquet, receveur 5.

Bordereau, gendarme 50 c., Gautier, gendarme 50 c., Fecamp, gendarme 50 c., Monprofit, gendarme 50 c., veuve Videgrain 1 fr., Lemoine 2, Grelier 2, Fradin 5, Humeau Félix 5, Robert-Petit 1, M<sup>me</sup> Leduc 25 c., veuve Fonteneau 50 c., Charuault, facteur 1 fr., Neau, sabotier 3, Turpault, aubergiste 4, Humeau 50 c., Reveillère Auguste 50 c., Granger Edouard 1 fr.

Toublanc 3 fr., Horbert 1, Daveau 1, Touchais Marie 50 c., demoiselle Péan 1 fr., Dillon-Leroux 10, Perigault 1, Nauleau 4, Dubois 5, Colonnier 25 c. et linge, Volant 50 c., M<sup>me</sup> Gastineau 2 fr. 50 c., Robin-Moron 50 c., Goujat percepteur 5 fr., Casimir Plessy 20, Commis-Dillon 2, Soyez-Leroux linge, Bedouin linge.

Guillebault, tailleur linge, Amand Moricet 10 fr. et linge, Clémot-Bourrier 10, Chaillou Casimir 1, Morin Françoise 1, M<sup>me</sup> Godin 2, Poisson-Audebert linge, Martin, sabotier 50 c., Onillon, mesureur 50 c., Charuault, bourrelier linge, Pétreau 20 c., Ropiquet 10 fr. et linge, Taillée 50 c., Roy, épicière 50 c., Bilas 3.

Vieau 5 fr., M<sup>me</sup> Bourcier, épicière 5, Anonyme 50 c., Bouhiron 1 fr., Morin, secrétaire de mairie 1 fr. 50 c., Mélé, forgeron 1, veuve Lambert 50 c.

Chaudé-Brouillet 1 fr., Bremon, aubergiste 1, Boussion 1, Benion, couturière 1, Martin, journalier linge, demoiselle Faucherot 50 c., M<sup>me</sup> Pinot, marchande 1, Martineau Adelaïde 15 c., Baudry 20 c., Pâquet 10 c., Héno Rose 10 c., Gaslard 20 c., Derouineau 30 c., Tauru Marie 50 c., femme Boissinot 40 c., veuve Turpault 1 fr., Vilain 60 c., Religieuses de Saint-Charles 5 fr., Jauneau Joanne 50 c., M<sup>me</sup> Catrou, marchande 40 c., Rafin Désirée 25 c., Vitre 30 c.

Abelard 20 c., Supiot, aubergiste 30 c., Demoiselles Laboureau et Hardy 5 fr., Besnard 5, Girardeau 2, Charuault Brie 4, Thomaseau 25 c.

Duverger, facteur 1 fr., Hayault, maire 20 et linge, Baranger-David 5, Maroleau propriétaire

5, Harpin 50 c., Guilloteau, journalier 50 M<sup>me</sup> Defasse, propriétaire 20 fr., Gremill meunier 2, Amand Martial 10, Renaudin rie 50 c., Humeau Marie 50 c., Coquin V rine 20 c.

Abellard, meunier 55 c., Rouleau, journalier 25 c., M<sup>me</sup>s Boutreau et Moulin 10 Audouin, greffier 5, D<sup>me</sup> Fuseau 1, Martine tisserand 20 c., Cathelineau 20 c., Turp veuve 25 c., Granry-Plessy 40 fr., Mondin, decin 10 fr., Douard Nanette 1, Anon 50 c., Mélanie Chevalet 3 fr., Brunet, fa 25 c., Anonyme 2 fr., Bernier France 5, blanc mère 1, Girard, chantre 1, Buar Mary-Cherrault 5, Simon Casimir 50 c., nier-Gourichon 1 fr., Groleau 2, Robineau Laurent Victorine 1, Diguet 5, Turpault d Daufinerie 2, Fournier-Turpault 4 fr. et lin Fournier Henri 5, Hilaire 1, Guignard, ferr 5, Denis du Champ-de-Foire 40 c., Proutier et linge, Bilis 1, Soyer père 5 et linge, Anon 2, Devy-Micheneau 15 c., Frapreau, botele fr., Pieau Edouard 1, veuve Mary-Damois Pieau André père 5, Durand 50 c., Pochon, ceveur 5 fr., Pieau-Lucière 2, Guiblet 2, An nyme 3, Martin, horloger 3, Poitou, charp tier 2 et linge, Barbet Léonie 1, Marais 2, A nyme 2.

Hy-Hardy linge, Onillon-Niéceron 20, Del nay-Devis 10, Gasnier 10, Gelineau Paul linge, Martin, pharmacien 5 et linge, Olivier Devis-Hervet 2, Soyer, boucher 4, Meillou fabricant 2, D<sup>me</sup> Augereau 1, Goizet, D<sup>me</sup> tineau 2 et linge, Turpault 2, Soulard 2, Granger 5, Davieau 1, Alopeau 1, Buchet Guérin-Meillouin 1, Anonyme 1, Anonyme 10, D<sup>me</sup> Pelé 50 c., Anonyme 55 c., Pain aîné 50 c., Gareau 1, Delaunay Martin Niéceron Paul 10, Robin-Leger linge.

Hardy linge, Picherit, tailleur 1 fr. Fro Celina 50 c. Renoud 50 c. Nau, charron 50 Boussion Léontine 25 c. Anonyme 10 c. Land Julie 50 c. Denécher veuve 1, Bancheur Turpault 6, Leroux Clément 10 et linge, C mrier, sabotier 1 50, Laurent, bijoutier 1, Pie teinturier 2, Matignon 2 et linge, Guillard linge, Gasnier veuve 5, Gasnier Camille Martineau, journalier 1, Bechade 1, Bureau Ferchault Louise 2, Gasté-Hublot 2, Plin Gobi 2, Hublot veuve 2, Besson-Barel 10 linge, Gruget 1, Forest 5, Sidaine-Bodin Bobin Alexis 10, Lemardelay-Plessy 20, Pie père 2, Reveillère Philomène 1, D<sup>me</sup> Gabrie 2, Martin 3, Cailleau veuve 1 50 et linge Renaud Perrine 1, Couzineau Marie 50 c. B veuve linge, M<sup>me</sup> Léonard 2 et linge, Léonard Devis 1, Parquet-Cretin linge, Bodin Const linge, Turlais 2, Pigné 1, Bianqui 5, De C 5, Bernier Marie 1 50, Barillet Camille Latté 20, Rethoré linge.

Piard 5 fr. Poupard 5, Anonyme 10, Ten 1, Gagnard 50 c. Prudhomme linge, D<sup>me</sup> Gau cheau 75 c. Deux Anonymes 2, Goineau 50 Guindon 25 c. Chareau 50 c. D<sup>me</sup> Ruffin 30 Thiéry 50 c. Paineau 1, Reulier 50, Maul 50 c. Pageot 50 c. Barantay père 50 c. La bert 50 c. Meunier René 1, Basantay Pr homme 1, Vitre Augustine 25 c. Chaillou J 50 c. Plessy Piot 30 c. Meunier 50 c. Delhume Clémence 1, Denis 75 c. Mary 5, Tahet Poitou Pierre 1.

Poitou jeune 50 c. Bienvenu 50 c. Gouric 25 c. Gautier Louison 50 c. Lethan 25 c. Pin 50 c. Deux Anonymes 6 fr. Garreau 1, G 20 c. Brunet 15 c. Jotreau 30 c. Devy 20 c. N 50 c. Brisset 50 c. Boutreux 1, veuve Coun 1, veuve Catroux 5, Catroux Berthelot 1, Onillon 50 c. Menauteau 30 c. Berthoneau 7 Masoneau 2, Fillion-Dufrou 2, Ménier 1 f. 50 Pasquet Cretin 2, Petit 2, Baranté 50 c. L dais 50 c.

Besnard-Thibault 5, Merceau 5, Martine 50 c. Fretellière 30 c. M<sup>me</sup> Merit 1, Beaucé p 50 c. veuve Firmin Dufrou 2, M<sup>me</sup> Dufrou m 1, la domestique de M<sup>me</sup> Firmin 1, Poite Gremillon 5, Lemesle 2, Bourasseau 2 f. 90 Leroy 2 f. 90 c. Body Joséphine 25 c. Nau J 1 f. 50 c. Catroux Marie 40 c. Gendru 5, Ernestine 1, Jouet 1, Divers Anonymes 24 50

(La suite prochainement.)